



**RAPPORT ANNUEL
TOTAL CÔTE D'IVOIRE 2020**

**RAPPORT ANNUEL 2020
TOTAL CÔTE D'IVOIRE S.A**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE**

21 Juin 2021

SOMMAIRE

	Engagement HSEQP6
01	Mot du PrésidentP7
02	Ordre du jourP10
03	Total Côte d'Ivoire en brefP12
04	Rapport de Gestion du Conseil d'AdministrationP17
05	Ambition Energétique du Groupe Total – Proposition de changement de la dénomination sociale de la SociétéP27
06	Gouvernance de la SociétéP29
07	Comptes SociauxP33
08	Rapports des Commissaires aux comptesP38
09	Mandats des AdministrateursP58
10	Projet de texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire et ExtraordinaireP60
11	PouvoirP63

COVID-19

Comment vous protéger, vous et les autres

Mars 2020

Couvrez-vous le nez et la bouche avec un mouchoir jetable quand vous toussiez ou éternuez.



Jetez les mouchoirs usagés à la poubelle immédiatement après usage.

Lavez-vous les mains régulièrement à l'eau et au savon.



En cas de symptômes grippaux, appeler rapidement le centre médical du pays avant toute consultation chez un médecin ou dans un service d'urgence

Si vous avez des symptômes de type grippal, gardez une distance d'au moins un mètre avec vos interlocuteurs.



En cas de symptômes de type grippal, restez chez vous, n'allez pas au bureau et évitez les endroits très fréquentés.

Évitez les accolades, embrassades et poignées de main pour saluer les gens.



Évitez de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche si vous ne vous êtes pas lavé les mains.



ENGAGEMENT HSEQ TOTAL COTE D'IVOIRE RESPONSABILITE, TRANSPARENCE, EXCELLENCE

Total Côte d'Ivoire considère la sécurité, la santé, la protection de l'environnement, la qualité des produits et des services, la sûreté ainsi que l'écoute de ses parties prenantes, comme des valeurs essentielles dans la conduite de ses activités.

L'engagement de Total Côte d'Ivoire s'inscrit dans le respect de la Charte "Sécurité, Santé, Environnement, Qualité" et du référentiel One Maestro, socles véritables de la démarche du Groupe.

Sécurité

La force de notre système de sécurité repose sur l'engagement, la responsabilité individuelle et collective. La sécurité est l'affaire de tous et s'applique à tout ce que nous faisons sans exception :

- **Transport** : La prévention du risque routier est primordiale. Pour y parvenir, tous les collaborateurs et transporteurs sont formés aux règles du Groupe ; un suivi rigoureux des indicateurs et des campagnes de sensibilisation aux dangers de la route sont régulièrement menés.
- **Travaux** : La maîtrise de ces opérations est adossée au respect des procédures, à la qualité de la formation et des compétences de notre personnel. Elle ne saurait être complète sans la rigueur dans le choix et l'accompagnement de nos fournisseurs qui se doivent d'avoir des pratiques cohérentes avec nos principes.
- **Exploitation** : La sécurité et l'excellence opérationnelle s'appuient sur le respect des standards du Groupe, sur la remontée des informations de tous et sur l'analyse des événements.

Santé, hygiène alimentaire et industrielle

Toutes nos activités sont régies par le strict respect de la réglementation ainsi que les référentiels du Groupe en matière d'hygiène industrielle et de santé du personnel.

Nous apportons les informations et l'assistance nécessaires à l'usage adéquat de nos produits.

La sécurité des denrées alimentaires, transformées ou non dans nos restaurants et boutiques, passe par la mise en œuvre de la méthode HACCP (Hazard Analysis Critical Control Points), associée à une sélection rigoureuse de nos fournisseurs afin de garantir à notre clientèle une qualité constante de nos produits.

Environnement

La protection de l'environnement et l'utilisation responsable des énergies sont intégrées dans notre stratégie d'entreprise :

- Une étude d'impact environnemental est menée en amont de toute activité ;
- Des dispositifs sont mis en place afin de prévenir la pollution lors du déroulement de nos activités ;
- Une attention particulière est portée au traitement des déchets ;
- Une réhabilitation des sites est faite en cas de démantèlement de nos installations.

Qualité

La satisfaction du client est au cœur de notre démarche. Elle nécessite une écoute attentive, ainsi qu'une amélioration continue de la qualité de nos produits et services. Cette recherche d'excellence est bâtie sur :

- La mise en place d'une organisation dédiée à la collecte et au traitement des besoins de nos clients ;
- Des procédures de contrôle et d'évaluation visant à garantir la conformité de nos activités selon les standards en vigueur.

Sûreté

L'organisation sûreté évalue en permanence les menaces qui pèsent sur nos activités opérationnelles afin de fournir des dispositifs adaptés à la protection des personnes et des installations, dans le strict respect des principes volontaires sur la sûreté et les droits de l'homme (VPSHR). Ces dispositifs sont périodiquement mis à jour et vérifiés lors d'exercices.

Rigueur, vigilance et engagement individuel sont les clés de réussite pour élever ces principes au rang de valeurs essentielles.

Août 2019



Fabien VOISIN
Directeur Général

1

Mot du Président



MOT DU PRÉSIDENT

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Actionnaires,



L'année 2020 aura été une année tout à fait exceptionnelle à bien des égards dans le monde : la crise sanitaire liée à la Covid-19 a provoqué une crise économique et également une crise pétrolière à cause de la très importante chute de la demande au niveau mondial. La Côte d'Ivoire n'a bien sûr pas été épargnée même si nous pouvons nous réjouir que le nombre de contaminations et de victimes liées à l'épidémie ait été plus mesuré que dans bien des pays. Les mesures proportionnées de ripostes et les plans de soutiens mis en place par l'Etat ont aussi permis d'assurer la poursuite de l'activité économique.

Même si la Côte d'Ivoire a plutôt bien résisté à la crise et à ses conséquences, elle a néanmoins été affectée par une situation de tensions autour des élections présidentielles d'octobre 2020.

Au global, le pays a pu enregistrer une évolution positive de son économie, avec une croissance de 2,7% mais le marché pétrolier a lui connu une érosion de 3,3%.

Dans ce contexte, Total Côte d'Ivoire a démontré une belle résilience et a su consolider sa position de leader avec une part de marché de 27%. Les volumes vendus ont atteint 658 000 tonnes, dont 409 000 tonnes dans le réseau de stations-services. Le résultat net quant à lui s'est établi à environ 7,6 milliards FCFA.

La crise que nous avons traversée n'a pas détourné Total Côte d'Ivoire de ses fondamentaux commerciaux et de ses priorités stratégiques.

- Dans le domaine de la sécurité, la filiale n'a enregistré aucun accident avec arrêt de travail et a mis en place, notamment, un programme de tournées sécurité conjointes avec ses contractants.
- En matière de proximité, nous avons poursuivi l'ouverture de nouvelles stations avec 3 nouveaux points de vente dont notre fer de lance de « Route Bassam » situé à la sortie d'Abidjan.
- Dans le secteur minier, nous avons finalisé la construction d'un dépôt pétrolier pour le compte de Perseus à Yaouré et nous avons repris la fourniture du site de Bonikro d'Allied Gold.
- La dynamique de croissance s'est poursuivie aussi dans le segment des lubrifiants, à haute valeur ajoutée, grâce notamment au lancement de notre nouvelle gamme de packaging et à la poursuite du déploiement de notre concept Total Quartz Auto-Service.

Votre société est résolument tournée vers l'avenir. Vous le savez, notre Groupe a changé de nom et s'appelle désormais **TotalEnergies**. Plus qu'un symbole, ce changement de nom ancrera notre stratégie de transformation en un groupe multi-énergies. La transition énergétique, entamée et qu'il faut désormais accélérer, sera nécessairement mondiale. En Côte d'Ivoire, votre société s'inscrit dans cette dynamique.

Elle cessera ses ventes de fioul lourd d'ici fin 2024, poursuivra le programme de solarisation de ses stations-services (40 stations solarisées fin 2020, 85 d'ici la fin de l'année) et souhaite développer des projets en matière de bio-carburants et biogaz.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons également d'approuver le changement de nom de votre société.

La résilience démontrée au cours de la crise, nos bons résultats enregistrés depuis le début de l'année et notre ambition pour le futur, nous permettent de rester résolument confiants.

C'est la raison pour laquelle, le Conseil d'Administration a décidé de proposer à votre approbation la distribution d'un dividende brut à 121,46 CFA/action.

Je suis particulièrement heureux que nous puissions cette année renouer avec un format en présentiel de notre Assemblée Générale.

Je vous remercie, chers Actionnaires, pour votre présence et sais compter sur votre soutien pour nos développements futurs en Côte d'Ivoire.

Samba Salfal SEYE

2 Ordre du Jour



Contribuons ensemble à la réduction des déchets plastiques.
Nous vous encourageons à utiliser votre propre sac réutilisable pour faire vos courses dans les boutiques Bonjour de nos stations-service.
Des sacs en papier recyclés sont toutefois à votre disposition pour vous dépanner; n'hésitez pas à les demander en caisse.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour sur lequel nous vous demandons de délibérer est le suivant :

Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire

- 1-** Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- 2-** Présentation des rapports des Commissaires Aux Comptes sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2020 établis selon le référentiel SYSCOHADA et les normes IFRS ainsi que du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (GIE) ;
- 3-** Approbation des états financiers de synthèse et des conventions visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE ;
- 4-** Quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires Aux Comptes ;
- 5-** Affectation du résultat net de l'exercice 2020 ;
- 6-** Fixation de l'indemnité de fonction à allouer aux Administrateurs ;
- 7-** Proposition de ratification de la cooptation d'un Administrateur ;
- 8-** Renouvellement du mandat d'un Administrateur ;

Au titre de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- 9-** Proposition de changement de la dénomination sociale de la Société ;
- 10-** Modification corrélative de l'article 3 des Statuts de la Société ;
- 11-** Pouvoirs pour la signature des Statuts et l'accomplissement des formalités légales.

3 Total Côte d'Ivoire en bref



TOTAL CÔTE D'IVOIRE EN BREF

Acteur majeur du secteur pétrolier ivoirien, les activités principales de Total Côte d'Ivoire sont l'approvisionnement et la commercialisation de produits pétroliers (carburant, gaz de produits liquéfiés en conditionné et en vrac, lubrifiants) à travers son réseau de stations-services et à destination des marchés professionnels.

Cinq valeurs fortes au cœur de notre ADN



Sécurité



Respect de l'Autre



Esprit Pionnier



Force de la Solidarité



Goût de la Performance

La Sécurité, le Respect de l'Autre, l'Esprit Pionnier, la Force de la Solidarité et le Goût de la Performance symbolisent la part de l'identité de Total Côte d'Ivoire partagée par tous les collaborateurs. Ces valeurs guident au quotidien les actions et les relations de la société avec ses parties prenantes.

La sécurité

Dans une dynamique d'amélioration continue, la société se mobilise chaque jour pour assurer la sécurité de ses collaborateurs et ses contractants intervenant sur l'ensemble de ses sites.

Sur l'année 2020, le TRIR (*Total Recordable Injury Rate équivalant au nombre d'accidents du travail par million d'heures travaillées*) est stable et maintenu au niveau zéro.

Performance opérationnelle

27,4%

De part de marché

Sources : GPP + APCI et Indépendants

658 Kt

De volumes vendus

62%

Des volumes réalisés sur le réseau

184

Stations services dont 03 ouvertes en 2020

120

Boutique dont 08 ouvertes en 2020

40

Stations solarisés dont 15 effectués sur 2020

105

Baies de graissage TQAS (Total Quartz Auto-Services) dont 38 Ouvertes en 2020

Indicateurs financiers et extra financiers

6,65 milliards

D'investissements bruts

7,648 milliards

de résultat

121,46 FCFA

Dividende brut par action en hausse de 5%

105

Respectivement note à Long Terme et à Court Terme

Selon évaluation 2020 faite par Bloomfield Investment

Gouvernance de la société

9
Administrateurs
composant le Conseil
d'Administration

5
Réunions de Conseil
d'Administration
tenues sur l'année
2020

1
Comité d'audit

2
Commissaires aux
comptes titulaires

- Uniconseil
- Ernst&Young

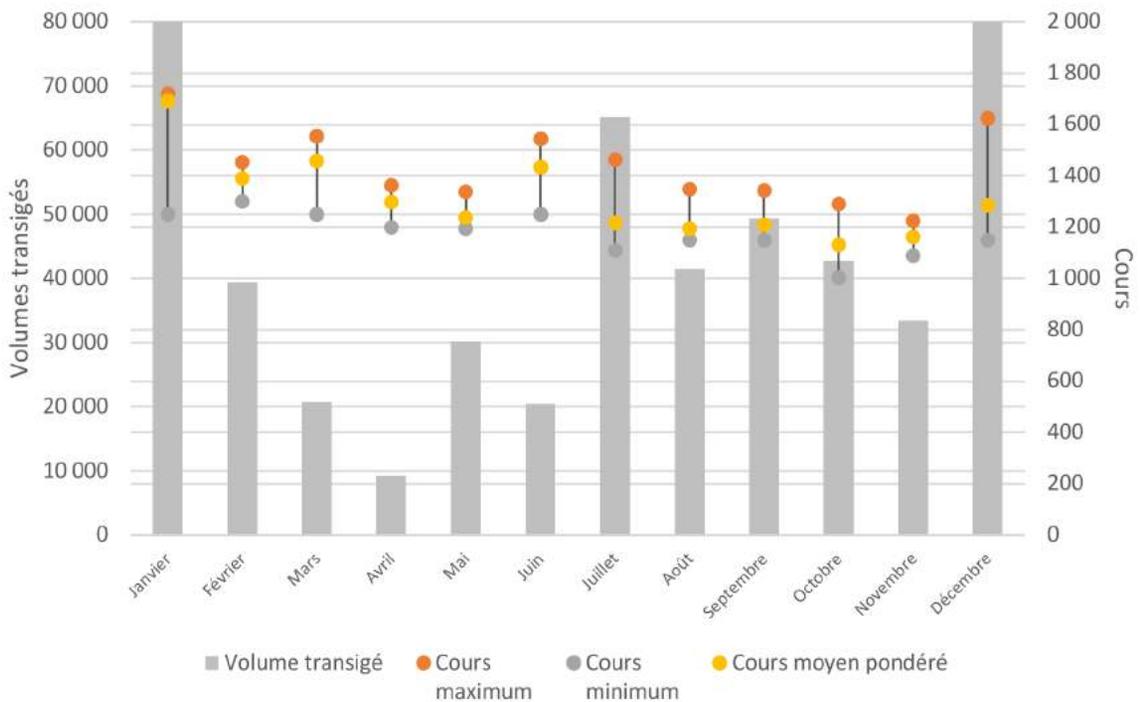
Performance de l'action

62.961.600
Actions
(representants 100%
du capital de Total
CI)

27,01%
Part du flottant (en%
du capital)

1 590 FCFA
Cours moyen
pondéré 31
décembre 2020

Activités boursières du titre TOTAL CI de janvier décembre 2020



Planting arbres au Centre National Florestique de l'Université de Cocody
en collaboration avec l'ONG SOS-FORÊTS



DG

et



DGA

Nos engagements RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) sur 2020

• Sécurité

- Célébration de la Journée Mondiale de la Sécurité le 30 avril chez nos transporteurs, fournisseurs et sur les stations-service.
- Formation/ sensibilisation à l'endroit des chauffeurs de nos transporteurs :
 - sur la gestion des matières dangereuses
 - sur la maîtrise de l'analyse des risques routiers
 - la période du Ramadan à travers des vidéos et des rappels de règles de conduite ;
- Formation/ sensibilisation à l'endroit de plusieurs de nos clients aux règles de dépotage de nos produits.

• Environnement

- Célébration de la Journée Mondiale de l'Environnement le 05 juin 2020.
- Poursuite du projet d'efficacité énergétique des stations avec 40 stations solarisées sur 2020.
- Gestion des déchets : collecte et destruction d'huiles usées, collecte et recyclage de filtres usagés.
- Lancement de la phase pilote du tri de déchets plastiques sur deux stations avec la startup COLIBA.
- Sensibilisation du personnel sur les problèmes liés à l'impact de l'homme sur la forêt et planting de 100 arbres au Centre National Floristique de l'Université de Cocody.

• Education et insertion des jeunes

- Participation à la Journée Handi-Emploi 2020, salon de l'emploi dédié aux personnes en situation de handicap en vue de la promotion et l'insertion socio-économique des personnes vivant avec un handicap.
- Participation au Forum des Métiers organisé par le Lycée Blaise Pascal et au Forum Emploi 2020 en partenariat avec l'Institut National Polytechnique Félix Houphouët Boigny de Yamoussoukro.
- Suivi et animation des différents partenariats avec l'Université des Lagunes / l'INPHB (Institut Polytechnique Houphouët Boigny) / T.B.O (Treichville Biafra Olympique : soutien scolaire aux jeunes désœuvrés du quartier Biafra) / SOS Village d'enfants (Centre d'enfants orphelins ou abandonnés)/ Lycée Blaise Pascal : Bourse pour classe préparatoire en France) / Areéa La Page Blanche : éducation d'enfants polyhandicapés.

• Santé

- Mise en place d'un plan de réponse pour le personnel et nos parties prenantes dans le cadre de la gestion de la Covid-19 : cars de transport, télétravail, dotation de masques, gels hydroalcooliques, box internet, sensibilisation personnel, contractants, transporteurs...
- Don en carburant en soutien au ministère de la santé pour la gestion des déplacements des ambulances et véhicules de liaison dans le cadre de la gestion de la COVID-19.
- Participation à la Chaîne de la Solidarité lancée à l'initiative de la Fondation Magic System, l'Union Européenne et la Fondation Didier Drogba.

4

Rapport de Gestion du Conseil d'Administration



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale notamment Ordinaire en application des statuts de la société et de la Loi, afin de notamment vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, des résultats de cette activité et soumettre à votre approbation les états financiers dudit exercice.

Les états financiers annuels de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont joints au présent rapport.

L'avis de convocation prescrit par la loi vous a été régulièrement communiqué et tous les documents et pièces prévus à cet effet par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition.

Vous aurez à vous prononcer sur les états financiers annuels de synthèse établis selon les normes SYSCOHADA et IFRS après la prise de connaissance du présent rapport ainsi que de ceux des Commissaires aux comptes, et sur l'affectation du résultat de l'exercice 2020.

Le rapport soumis à votre examen s'articule autour des points suivants :

- Présentation de l'activité de l'exercice 2020,
- Proposition d'affectation du résultat au titre de l'exercice 2020,
- Perspectives 2021.

PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ SUR L'EXERCICE 2020

1. Hygiène, Sécurité, Environnement et Qualité (HSEQ)

La société a poursuivi le déploiement de sa feuille de route HSEQ dont les principales actions portent sur le réseau, le transport et les réactions d'urgence.

Sur le plan Sécurité, la mesure de la fréquence des accidents déclarés par rapport au volume d'heures travaillées a été maintenue au niveau zéro.

Sur le plan sanitaire, la gestion de la Covid-19 a été une priorité de l'année 2020 avec la mise en place d'un plan de réponse pour le personnel et nos parties prenantes : cars de transport, télétravail, dotation de masques, gels hydroalcooliques, box internet, sensibilisation personnel, contractants, transporteurs.

En matière de mesure de la conformité de nos contractants, nous avons réalisé treize inspections dont cinq ont été cotées « vert », sept « jaune », un « orange ».

2. Activités commerciales

en kt		2019			2020			var TCI 2020-2019	
		Marché	TCI	%	Marché	TCI	Marché	Kt	%
Réseau	<i>Super</i>	729,9	195,8	26,8%	737,0	195,0	26,5%	- 0,9	-0,4%
	<i>Gazole</i>	728,9	229,7	31,5%	735,0	209,6	28,5%	- 20,0	-9%
	<i>Lub réseau</i>	11,2	5,2	46,1%	11,0	4,8	43,9%	- 0,4	-7%
	Total Réseau	1 470,0	430,7	29,3%	1 483,0	409,4	27,6%	- 21,2	-5%
Commerce général	<i>Essence</i>	8,6	2,2	26,0%	9,0	1,3	14,0%	- 1,0	-43%
	<i>Gazole</i>	347,1	135,4	39,0%	348,0	121,7	35,0%	- 13,8	-10%
	<i>FOD</i>	11,7			12,0			-	
	<i>Fiouls lourds</i>	15,6	12,8	82,1%	16,0	9,5	59,3%	- 3,3	-26%
	Total CG	383,0	150,5	39,3%	385,0	132,4	34,4%	- 18,1	-12%
Lubrifiants	<i>Lub auto</i>	11,1	3,6	32,3%	11,0	3,6	32,9%	-	-
	<i>Lub indu</i>	7,7	1,3	16,4%	8,0	1,7		0,5	38%
	Total Lub hors réseau	18,8	4,8	25,8%	19,0	5,4	28,2%	0,5	11%
GPL	<i>GPL conditionné</i>	252,0	26,3	10,4%	253,0	27,0	10,7%	0,8	3%
	<i>GPL vrac</i>	38,7	15,1	39,0%	40,0	15,5	38,8%	0,4	3%
	Total GPL	290,7	41,4	14,2%	293,0	42,6	14,5%	1,2	3%
Aviation	<i>JET</i>	143,0	26,1	18,3%	144,0	41,0	28,5%	14,9	57%
	Total Aviation	143,0	26,1	18,3%	144,0	41,0	28,5%	14,9	57%
Bitumes	<i>Total Bitumes</i>	78,4	51,7	66,0%	74,0	27,2	36,7%	- 24,6	-47%
Total		2 383,9	705,2	29,6%	2 398,0	658,0	27,4%	- 47,2	-7%
	<i>évolution en %</i>				<i>0,6%</i>				

Sources : GPP + APCI et Indépendants
Tableau des ventes sur marché intérieur (en kt)

a. Le marché intérieur

En 2020 les ventes sur le marché intérieur s'établissent à 2.398 kt en légère augmentation de 0,6% par rapport à l'année 2019. La répartition par débouchés est fournie dans le tableau ci-dessus.

b. Les ventes de Total Côte d'Ivoire

Malgré un contexte économique difficile engendré par la crise sanitaire de la Covid-19, les tonnages commercialisés par la société en 2020 se chiffrent à 658 kt en repli de 47kt soit -7% par rapport à l'exercice précédent. La réalisation de ce tonnage qui peut être considérée comme une bonne performance commerciale a été rendue possible grâce à la capacité de résilience de Total Côte d'Ivoire face à une crise inédite, l'impact positif du développement des produits, concepts et services à forte image et valeur ajoutée (TOTAL Excellium, Total Card, TOTAL Wash, Total Quartz Auto-Service, La Croissanterie Tweat, offre Guichet Unique en stations-service, ANAC, TC Fleet, ...) et l'impact positif des nouveaux emballages lubrifiants PURE.

Ainsi donc, votre société a été en mesure de maintenir son statut de leader du secteur de la distribution de produits pétroliers avec une part de marché de 27,4%.

• Réseau

L'ouverture de trois nouvelles stations (Total Bouaké Corridor Nord, Fombolo et Route de Bassam) au cours de l'exercice ont contribué à générer des volumes supplémentaires de l'ordre de 11,2 kt, ce qui a permis de contenir et de limiter la baisse induite par la Covid-19 à - 5% par rapport à l'année 2019.

• Commerce Général

Porté par l'activité minière et les grands projets d'infrastructures dans un environnement très concurrentiel, le commerce général connaît une baisse de - 12% par rapport à 2019 suite à la fin des principaux chantiers (la route du Nord, Divo-Tiassalé et Danané) ainsi que l'arrêt des avitaillements maritimes en application de nouvelles dispositions du « Local Content ».

• Lubrifiants

Malgré une baisse de -7% sur les ventes de lubrifiants réseau liée à la Covid-19, nous notons une hausse de +4% sur l'ensemble de l'activité Lubrifiants du fait de la constitution par précaution de stocks de sécurité par les clients du canal B2B craignant une rupture dans leur chaîne de production.

• Gaz de Produits Liquéfiés (GPL)

La poursuite des principaux contrats vrac et la mise sur le marché des consignes de bouteilles de gaz destinées au grand public ont généré une légère hausse des volumes vendus de 3% par rapport à 2019.

• Aviation

Ce secteur enregistre une hausse de 14,9 kt (soit +57%) grâce à des nouveaux contrats avec Air France, Ethiopian Air Lines, Brussels Air Lines, dans un contexte de très forte concurrence.

• Bitumes

Baisse de - 47% des volumes vendus sur ce secteur liée à la fin des principaux chantiers de construction de routes.

3. Investissements

Les investissements de l'exercice écoulé s'élèvent à 6,650 milliards de FCA contre 11,539 milliards de FCFA en 2019.

	2020	2019	var. 2020.2019	
			Valeur	%
M FCFA				
Réseau nouveau	505	2 388	-1 883	-79%
Réseau existant	4 197	3 434	763	22%
Consommateurs	844	2 457	-1 613	-66%
GPL	712	968	-256	-26%
Aviation	96	50	46	92%
Lubrifiants	37	500	-463	-93%
Dépôt	55		55	100%
Informatique	149	204	-55	-27%
Matériels, mobiliers et autres	17	275	-258	-94%
Investissements financiers	38	1 263	-1 225	-97%
Investissements	6 650	11 539	-4 889	-42%
Désinvestissements à la valeur de cession	-650	-2 010	1360	
Investissements nets	6 000	9 529	-3 529	-36%

Tableau des investissements (en millions de F CFA)

Les investissements réalisés reflètent la mise en œuvre de la stratégie de développement et portent principalement sur :

- L'expansion du réseau pour 505 millions de FCFA (Station St Viateur, Bouaké Nord, route Bassam, Bietry) ;
- L'amélioration du réseau existant, les création et rénovation des boutiques et restaurants, la solarisation des stations, les invariants, le maintien en condition et la mise aux couleurs TAIR pour un montant total de 4,197 milliards de FCFA ;
- Le développement des installations chez nos consommateurs (69,571 millions de FCFA) et nos clients miniers (774 millions de FCFA) pour une valeur globale de 844 millions de FCFA ;

- L'entretien de bouteilles gaz et accessoires (palettes, présentoirs de bouteilles) ainsi que des installations chez les clients pour l'activité Gaz de Produits Liquéfiés (GPL) à hauteur de 712 millions de FCFA ;
- Le secteur Lubrifiants à hauteur de 37 millions de FCFA (baies de graissage TQAS et conteneurs Lubs)
- Matériels informatiques, Développement d'applications pour le suivi des pertes transports, Aménagement local d'additivation à GESTOCI, Stockage HRS pour un coût global de 356 Millions de FCFA.

4. Résultat

(en millions de FCFA)	2019	2020	Evolution en %
Chiffre d'affaires	453 131	416 080	
Autres produits	603	1 906	
Chiffres d'affaires & autres produits	453 734	417 986	-8%
Achats de marchandises et variation de stocks	-386 193	-352 275	-9%
Autres achats et charges externes	-40 897	-43 756	7%
Valeur ajoutée	26 644	21 955	-18%
Charges de personnel	-5 356	-6 463	21%
Excédent brut d'exploitation	21 289	15 492	-27%
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes	-8 171	-8 556	5%
Reprises de provisions	361	1 046	189%
Résultat d'exploitation	13 479	7 982	-41%
Résultat financier	-787	1 323	68%
Résultat des activités ordinaires	12 692	9 305	-27%
Résultat hors activités ordinaires	952	551	-42%
Impôts sur le résultat	-3 225	-2 208	-32%
Bénéfice net	10 419	7 648	-27%

En 2020 la société a enregistré un chiffre d'affaires hors taxes de 417,986 milliards de FCFA en diminution de - 8%, par rapport à 2019 sous l'effet combiné de la baisse des volumes vendus en raison de la crise de la Covid 19 et des prix à la pompe.

Le résultat net de la société s'établit à **7 648 millions FCFA** contre 10 419 millions FCFA par rapport à l'exercice 2019, soit un recul de - 27%.

Cette baisse du résultat résulte des principaux effets combinés suivants :

- La baisse du volume d'activité (-47 kt) liée à la pandémie de la Covid-19.
- La contraction des marges en raison de la concurrence accrue dans les activités du commerce général.
- L'impact des effets stocks négatifs consécutifs à la chute brutale des cours du pétrole.
- L'accroissement des frais généraux (les frais de personnel, révision à la hausse des loyers de stations, les honoraires et prestations, les patentes et impôts fonciers).
- L'effet du redressement fiscal au titre des années 2015, 2016 et 2017.
- Une reprise de provision sur les titres de participation SIR compris dans le résultat financier.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT SOCIAL

Le montant du bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2020 selon le référentiel SYSCOHADA s'élève à **7 647 540 541 FCFA** et compte tenu du report à nouveau disponible de **13 422 829 034 FCFA**, le bénéfice distribuable à affecter s'élève à **21 070 369 575 FCFA**.

Votre Conseil d'administration vous propose d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2020, comme suit :

- Distribution d'un dividende total de	7 647 315 936 FCFA
- Solde à affecter en report à nouveau soit	13 423 053 639 FCFA

Cette proposition de distribution de dividende correspond à un dividende brut par action de 121,46 FCFA, soit 109,314 FCFA net d'IRVM.

PRÉSENTATION DES COMPTES CLOS AU 31 DECEMBRE 2020 ETABLIS SELON LES NORMES IFRS

L'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière entré en vigueur le 1er janvier 2018 fait obligation aux entités dont les titres sont inscrits à la bourse de valeurs d'établir et de présenter leurs états financiers annuels selon les normes internationales d'information financière, appelées IFRS, en sus des états financiers présentés selon le référentiel SYSCOHADA.

Le rapport soumis à votre examen présente les incidences de la transition du SYSCOHADA vers les IFRS sur la situation financière et le résultat au 31 décembre 2020.

Pour les besoins de la conversion en IFRS, les comptes 2020 SYSCOHADA ont été présentés selon le format IFRS. Les écarts existants sur certains postes se justifient essentiellement par des reclassements de postes à postes sans incidence sur le résultat.

1. Incidences de la transition du SYSCOHADA vers les IFRS sur la situation financière au 31 Décembre 2020

ACTIFS	31-déc 2020		Reclassements /	31-déc 2020
(en millions de FCFA)	Syscohada		Ajustements	IFRS
Immobilisations incorporelles	3 052			3 052
Droits d'usage des immobilisations louées	0	(a)	4 549	4 549
Immobilisations corporelles	57 025	(b)	(2 395)	54 630
Actifs financiers non courants	8 086	(c)	1 014	9 100
Impôts différés actifs	0	(d)	1 937	1 937
Total de l'actif non courant	68 163		5 105	73 267
Stocks	14 829			14 829
Créances clients	25 830			25 830
Autres débiteurs	9 762		62	9 824
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 833			11 833
Actis destinés à être cédés ou échangés				0
Total de l'actif courant	62 254		62	62 317
Total de l'actif	130 417		5 167	135 584
Passif et capitaux propres				
(en millions de FCFA)	Syscohada			IFRS
Capital social	3 148			3 148
Primes d'émission et de fusion	8 906			8 906
Ecart de réévaluation	1 633			1 633
Provisions règlementées	4 034	(e)	(4 034)	0
Réserves consolidés	19 269	(f)	2 191	21 460
Résultat de l'exercice	7 648		34	7 682
Total capitaux propres	44 639		(1 809)	42 830
Impôts différés passifs	0	(d)	2 037	2 037
Emprunts et dettes financières non courants	11 107	(g)	(3 729)	7 378
Emprunts liés aux droits d'utilisation non courants	0	(h)	3 651	3 651
Engagement envers le personnel	801			801
Provisions	464			464
Total des passifs non courants	12 373		1 959	14 331
Emprunts et dettes financières courants	0	(g)	3 729	3 729
Emprunts liés aux droits d'utilisation courants	0	(h)	1 289	1 289
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 823			41 823
Autres créditeurs et dettes diverses	19 972			19 972
Autres passifs financiers courants	11 610			11 610
Total des passifs courants	73 405		5 018	78 423
Total du passif et des capitaux propres	130 417		5 168	135 584

Note

(a) L'ajustement est relatif au droit d'utilisation lié à la mise en œuvre de la norme IFRS 16.

(b) L'ajustement correspond essentiellement au reclassement en créance de locations des équipements et installations loués aux miniers dans le cadre du contrat de location assorti d'une option d'achat. Ce retraitement est une exigence de la norme IFRS 16 lorsque l'entité est dans la position de bailleur.

(c) Cet ajustement correspond à la créance de locations sur nos clients miniers y compris les paiements effectués sur l'exercice 2020 conformément à la norme IFRS 16.

(d) Les impôts différés constatés sont essentiellement liés aux différences temporaires au sens de la norme « IAS 12: Les Impôts sur le Résultat ».

(e) L'ajustement correspond à l'annulation des provisions règlementées car ne remplissant pas les critères pour être qualifié de passif au sens de la norme IAS 37.

(f) Ce montant correspond principalement à l'ajustement en réserves de l'annulation des provisions règlementées après effets impôts.

(g) Les retraitements sont liés au reclassement de la quote-part des emprunts exigible à court terme (moins d'un an) comme prescrit par la norme « IAS 1 : Présentation des états financiers ».

(h) Il s'agit de la dette de location liée à la mise en œuvre de la norme IFRS 16. La quote-part de cette dette a été à reclassée à court terme (moins d'un an) comme prescrit par la norme IAS 1.

2. Incidences de la transition du SYSCOHADA vers les IFRS sur l'état de résultat net au 31 Décembre 2020

(en millions de FCFA)	Syscohada 2020		Reclassements / Ajustements	IFRS 2020
Chiffre d'affaires	285 323	(a)	(452)	284 871
Droits d'accises	129 517			129 517
Produits des ventes	414 840		(452)	414 388
Achats consommés	(353 634)			(353 634)
Charges externes	(37 886)	(b)	1 183	(36 703)
Charges de personnel	(6 035)			(6 035)
Impôts et taxes	(3 589)			(3 589)
Dotations aux amortissements et dépréciations	(7 937)	(c)	(807)	(8 744)
Dotations aux provisions nettes	2 624		131	2 755
Charges provisionnées nettes (hors créances commerciales)	(321)			(321)
Charges provisionnées nettes sur créances commerciales	(592)			(592)
Autres produits d'exploitation	2 902			2 902
Autres charges d'exploitation	(438)			(438)
Résultat opérationnel courant	9 933		507	9 988
Autres produits et charges opérationnels	650			650
Résultat opérationnel	10 583			10 638
Coût de l'endettement financier brut	(984)	(d)	(453)	(1 437)
Revenus des équivalents de trésorerie	335			335
Autres produits et charges financiers	(33)		135	102
Résultat financier	(681)		(318)	(999)
Résultat avant impôt	9 901			9 638
Charge d'impôt sur le résultat	(2 253)		297	(1 956)
Résultat net	7 648		34	7 682
Nombre total des actions	63			63
Résultat net par action	121			122

Note

(a) Ce montant correspond à l'annulation du revenu lié à la location des équipements et installations aux miniers comptabilisé en SYSCOHADA. Pour rappel, le revenu total lié la location des équipements avait déjà été constaté l'année dernière au moment de la constatation de la créance de location.

(b) Cet ajustement est lié à l'annulation des loyers comptabilisés en SYSCOHADA dans la mise en œuvre de la norme IFRS 16.

(c) Cet ajustement correspond à l'amortissement du droit d'utilisation lié à la location des terrains des stations, des dépôts et bâtiments dans la mise en œuvre de la norme IFRS 16.

(d) Ce montant correspond aux charges financières liées à la dette de location des terrains des stations, des dépôts et bâtiments dans le cadre de la mise en œuvre de la norme IFRS 16.

PERSPECTIVES 2021

En 2020, votre société a démontré une nouvelle fois sa résilience dans un environnement adverse, le professionnalisme de ses équipes ayant pu conforter sa position de leader sur le marché.

L'année 2021 s'inscrit dans un environnement mondial toujours impacté par la crise sanitaire liée à la Covid19. Néanmoins, la Côte d'Ivoire, son secteur de l'énergie et votre société ont pu s'adapter à cette situation afin de poursuivre la croissance.

- Au plan politique

Les élections présidentielles d'octobre 2020 et législatives de mars 2021 ouvrent désormais le champ à un horizon dégagé propice au développement économique et aux investissements.

- Au plan économique

L'économie ivoirienne réputée pour sa résilience a affiché un taux de croissance de 2,7% en 2020 malgré la crise sanitaire. Selon les prévisions de la Banque Mondiale celui-ci pourrait atteindre 8% en 2021 et se poursuivre au rythme de 5 à 6% les années suivantes. Des retombées socio-économiques sont attendues à partir de 2021/2022 avec la fin des travaux du deuxième terminal à containers pour accueillir des navires de 15 000 containers.

- Au niveau de l'aval pétrolier (approvisionnement & logistique)

Après l'effondrement des cours à 25\$/baril au début de la crise de la Covid-19, les prix du pétrole se sont redressés au dernier trimestre 2020 à la faveur de la découverte de plusieurs vaccins et des campagnes de vaccinations lancées à l'échelle mondiale. Aujourd'hui le baril de Brent de la mer du Nord oscille dans une fourchette de 60 à 70 dollars.

Même si la troisième vague de la Covid-19 affaiblit la croissance économique naissante, les perspectives restent toutefois positives pour un regain de la demande mondiale de carburant en 2021.

Sur le plan national ivoirien, d'importants projets sont prévus dans la chaîne d'approvisionnement avec les travaux de mise à niveau et d'extension de la SPCI sur 5 ans, l'augmentation des capacités de stockage et d'importation de GPL (1500t à SAEPP en 2021, 2000t à Gestoci en 2021 et mise en service de la SAPET fin 2021 / début 2022 ainsi que l'ouverture de nouveaux centres emplisseurs).

- Au niveau de régulation

Le fait marquant concerne l'adoption le 24 mars 2021 d'un projet de loi sur le « Local Content » dans les activités pétrolières et gazières, loi qui pourrait limiter l'accès à certains segments d'activité ou au partage de volumes.

La revalorisation des marges de distribution espérée depuis 2016 fera l'objet de la part du GPP d'une attention particulière dans le cadre de ses discussions avec le Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie.

- Au plan commercial

Les perspectives économiques favorables énoncées plus haut permettent de projeter un marché intérieur en croissance de +5% en 2021 avec la poursuite de la montée en puissance du super.

Les projets miniers devraient se poursuivre, portés par les cours élevés de l'or.

Compte tenu de ce qui précède, Total Côte d'Ivoire déploie sa stratégie afin de continuer à croître et augmenter la valeur pour ses actionnaires.

- Dans le domaine du réseau, Total Côte d'Ivoire devrait réaliser 3 à 4 ouvertures de nouvelles stations. La station Saint Viateur située à Abidjan, la dernière-née, enregistre déjà des ventes supérieures aux prévisions.
- Dans le domaine des lubrifiants, nous visons une croissance à 2 chiffres tirée par le secteur minier, la fiabilisation de la supply chain pour les lubrifiants automobiles destinés au réseau de stations-services et par la restructuration de notre réseau de distributeurs. Nous bénéficions aussi de l'effet de l'introduction de la nouvelle gamme de packaging sur nos emballages de 1 et 5 litres lancée fin 2020. Enfin, nous avons démarré le déploiement de Total Quartz Auto-Center en « stand alone », non adossé à notre réseau de stations-services, dont le premier centre vient d'être ouvert à Bingerville.
- Dans le domaine des autres spécialités, l'activité du GPL conditionné est tirée par l'achat et la consignation de nouvelles bouteilles, l'activité aviation a permis de consolider les volumes de gros clients tels Air France ou le Service des Essences des Armées et enfin l'activité bitume commence à bénéficier de la reprise des grands projets routiers.
- Dans le domaine du commerce général, l'activité continue d'être portée par le secteur minier.

Tous ces éléments, parmi d'autres, permettent d'être résolument optimistes afin de poursuivre une politique d'investissement soutenue, de générer une croissance des résultats et se positionner sur des projets créateurs de valeur sur le moyen et le long terme.

*

* *

5

Ambition Énergétique du Groupe Total – Proposition de changement de la dénomination sociale de la Société



Chers Actionnaires,

Comme vous le savez, l'Assemblée Générale des actionnaires de Total SE du 28 mai 2021 a décidé de changer la dénomination sociale de Total SE en « *TotalEnergies SE* » et de renommer le groupe Total qui prend désormais le nom de « *TotalEnergies* ».

Ce changement de dénomination s'accompagne d'une nouvelle identité visuelle pour l'ensemble de ses activités, visant à ancrer sa transformation en un groupe multi-énergies, reposant sur une stratégie de développement de deux piliers, le gaz et l'électricité renouvelable, ainsi que sur l'ambition d'une transition vers la neutralité carbone à horizon 2050 qui la sous-tend.

Dans le prolongement de ce changement de dénomination, il est proposé que les filiales du groupe dont la dénomination comprend « *Total* » changent leur dénomination pour y intégrer également « *TotalEnergies* ».

C'est pourquoi le Conseil d'Administration de votre société, Total Côte d'Ivoire, propose à votre vote l'adoption de la nouvelle dénomination sociale de « ***TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire*** ».

Le Conseil d'Administration

6

Gouvernance de la Société

#Total&Moi

Prolongez votre journée avec TOTAL SUNSHINE !

TOTAL
Committed to Better Energy

The advertisement features a woman in profile using a smartphone against a blue background with bokeh lights. A white outline of a solar power station is shown with a line connecting it to the phone. The TOTAL logo and slogan are at the bottom right of the ad.



GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ

L'acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique du 30 janvier 2014, dans ses articles 547-1 et 831-2 impose au Président du Conseil d'Administration des sociétés commerciales faisant appel public à l'épargne, de porter à l'attention des actionnaires de la société, les informations suivantes :

La composition du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2020, Total Côte d'Ivoire est administrée par un Conseil d'Administration composé de neuf membres :

Administrateurs	Mandats et fonctions au sein de TOTAL CI
Samba SEYE	Administrateur et Président du Conseil d'Administration
Fabien VOISIN	Administrateur et Directeur Général
May HELOU	Administrateur
Alain VEDIER	Administrateur
TOTAL AFRICA Limited représentée par Wilfried KONDE	Administrateur
TOTAL Outre-Mer représentée par Stanislas MITTELMAN	Administrateur
SUNU ASSURANCES VIE CI représentée par Mohamed BAH	Administrateur
AASCOT BRVM représentée par Benjamin N'GORAN	Administrateur
CNPS représentée par Sylvain AMANGOUA	Administrateur

Autres mandats exercés par les Administrateurs

Administrateurs & Représentants Permanents	Autres mandats et fonctions
Samba SEYE	Administrateur aux conseils d'administration de la Société Dakaroise d'Entreposage, SOMCAG, de la SIFAL, de la Société Guinéenne des Pétroles, Représentant permanent de Total Côte d'Ivoire au Conseil d'administration de la SIR.
Fabien VOISIN	Représentant permanent de Total Côte d'Ivoire aux conseils d'administration de la GESTOCI, de la SAEPP, de la SARES, de la SPCI et Administrateur à la SIFAL.
May HELOU	Administrateur aux conseils d'administration des sociétés SIFAL, Total Sénégal, Représentant permanent de Total Guinée à SGP et Représentant permanent de Total Outre-Mer à STE (Togo).
Alain VEDIER	Aucun
Wilfried KONDE	Aucun
Stanislas MITTELMAN	Aucun
Mohamed BAH	Administrateur aux conseils d'administration de KAJAS Microfinance, BICICI, BICIBOURSE et ATTICA.
Benjamin N'GORAN	Aucun
Sylvain AMANGOUA	Représentant permanent de la CNPS au conseil d'administration de la BNI.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de Total Côte d'Ivoire détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la société. Il prépare et présente à l'Assemblée Générale des actionnaires les propositions de décisions qui sont de son ressort.

L'article 18.1 des statuts prévoit que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Ainsi, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le Conseil d'Administration s'est réuni cinq (05) fois sur les principaux sujets suivants (plusieurs autres sujets ayant été évoqués au cours de chaque réunion) :

- Examen des comptes sociaux et du rapport de gestion
- Convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire
- Conventions réglementées
- Fixation de l'indemnité de fonction à allouer aux administrateurs
- Projet de Cessions d'actifs
- Nomination du Président du Conseil d'Administration
- Examen et adoption du Budget
- Renouvellement du mandat des membres du Comité d'audit

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent généralement au siège social sur convocation du Président adressée aux administrateurs par courrier électronique.

Le Président du Conseil d'Administration peut inviter des membres de l'équipe de direction de Total Côte d'Ivoire, après concertation avec le Directeur Général, en fonction des points à traiter dans l'ordre du jour.

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur sont communiqués.

Les réunions du Conseil d'Administration ont eu lieu au cours de l'exercice 2020 aux dates suivantes :

- 8 avril 2020
- 11 juin 2020
- 30 juin 2020
- 13 octobre 2020
- 15 décembre 2020

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion.

Le Conseil d'Administration a créé le comité d'audit au cours de sa réunion du 17 juin 2015 qui a tenu au cours de l'année 2020 quatre (4) réunions portant sur :

- Le suivi des actions des différentes réunions du comité,
- Le point des missions d'audit réalisées,
- L'examen des états financiers,
- L'examen des rapports des commissaires aux comptes,
- La présentation de la cartographie conformité de la société,
- La présentation du projet de budget 2021.

Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Conformément aux articles 537 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et à l'article 30 des statuts, tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Un actionnaire peut se faire représenter par un mandataire de son choix, actionnaire ou non actionnaire.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription préalable des actions nominatives sur le registre des actions nominatives.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales de la société par l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure locale, soit dans les registres de titres nominatifs tenus par la société soit dans les registres de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

Conformément aux statuts de Total Côte d'Ivoire, les rémunérations et avantages des mandataires sociaux sont fixés par le Conseil d'Administration.

Au cours de l'exercice 2020, le Conseil d'Administration de Total Côte d'Ivoire s'est réuni cinq (5) fois.

Les indemnités de fonction ont été versées aux administrateurs dans les proportions retenues par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2020. L'enveloppe globale allouée s'élève à 20.000.000 FCFA.

Par ailleurs, aucun engagement n'a été pris par Total Côte d'Ivoire au bénéfice de ses mandataires sociaux au titre de l'exercice 2020.

Organisation du contrôle interne et de la gestion des risques en vigueur

Le contrôle interne et la gestion des risques sont assurés en permanence par la Direction Hygiène, Sécurité, Environnement et Qualité (HSEQ) créée en 2020 et par la Direction du Contrôle Interne et de la Gouvernance dont les principales missions sont les suivantes :

- Direction Hygiène, Sécurité, Environnement et Qualité (HSEQ) : Veiller à la correcte application des procédures sécurité édictées par la direction générale à l'issue des inspections et/ ou des audits sécurité, Coordonner la mise en place des systèmes de management de la sécurité et leur évaluation, Développer un système de gestion de la qualité permettant d'assurer l'efficacité, l'amélioration continue, le suivi et Coordonner la mise en œuvre du plan d'actions qualité.
- Direction du Contrôle Interne et de la Gouvernance : Evaluer et améliorer le dispositif de contrôle interne, Veiller au respect des règles et réglementations, Mettre en œuvre des règles anti-corruption et anti-fraude, conformité au droit de la concurrence et anti-fraude.

7

Comptes Sociaux



Une nouvelle vision
de la performance



COMPTES SYSCOHADA - BILAN

ACTIFS (en millions de FCFA)	31 déc 2020	31 déc 2019
Immobilisations incorporelles	3 542	4 003
Immobilisations corporelles	56 535	57 499
Immobilisations financières	8 086	5 851
Actifs immobilisés	68 163	67 353
Créances sur cessions d'immobilisations	-	
Stocks	14 829	16 658
Créances et emplois assimilés	44 132	46 328
Actif circulant	58 961	62 986
Trésorerie - Actif	1 022	6 291
Total Actif	128 146	136 630
PASSIF		
Capital, primes et réserves	32 957	30 479
Résultat net de l'exercice	7 648	10 419
Autres capitaux propres	4 033	4 033
Capitaux propres	44 638	44 931
Emprunts et dettes financières diverses	11 107	14 622
Provisions financières pour risques et charges	1 266	1 693
Dettes financières et ressources assimilées	12 373	16 315
Clients, avances reçues	20 353	15 623
Fournisseurs d'exploitation	43 947	51 397
Dettes fiscales et sociales et autres dettes	6 037	5 452
Passif circulant	70 337	72 472
Trésorerie - Passif	798	2 912
Total Passif	128 146	136 630

COMPTES SYSCOHADA - COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions de FCFA)	31 déc 2020	31 déc 2019
Ventes de marchandises	405 728	444 298
Achats de marchandises	-350 446	-386 266
Variation de stocks de marchandises	-1 829	74
Marge commerciale	53 453	58 106
Travaux, services vendus	7 046	5 716
Produits accessoires	3 306	3 117
Chiffre d'affaires	416 080	453 131
Subventions d'exploitation	1 866	
Autres produits	41	603
Autres achats	-1 360	-1 137
Transports	-17 840	-18 484
Services extérieurs	-19 619	-17 675
Impôts et taxes	-3 634	-2 629
Autres charges	-1 304	-973
Valeur ajoutée	21 955	26 644
Charges de personnel	-6 463	-5 356
Excédent brut d'exploitation	15 492	21 288
Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations	1 046	361
Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations	-8 556	-8 171
Résultat d'exploitation	7 982	13 478
Revenus financiers et assimilés	110	161
Reprises de provisions et dépréciations financières	2 197	0
Frais financiers et charges assimilées	984	-947
Résultat financier	1 323	-786
Résultat des activités ordinaires	9 305	12 692
Produits des cessions d'immobilisations	650	2 393
Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	-99	-1 441
Résultat hors activités ordinaires	551	952
Impôts sur le résultat	-2 208	-3 225
Résultat net	7 648	10 419

COMPTES IFRS - ETAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Actif (en millions de FCFA)	31 déc 2020	31 déc 2019
Immobilisations incorporelles	3 052	3 513
Droits d'usage des immobilisations louées	4 549	5 356
Immobilisations corporelles	54 630	56 906
Actifs financiers non courants	9 100	6 206
Impôts différés actifs	1 937	1 230
Total de l'actif non courant	73 267	73 212
Stocks	14 829	16 658
Créances clients	25 830	25 720
Autres débiteurs	9 824	5 150
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 833	6 291
Total de l'actif courant	62 317	53 819
Total de l'actif	135 584	127 031
Passif et capitaux propres (en millions de FCFA)	31-déc 2020	31-déc 2019
Capital social	3 148	3 148
Primes d'émission et de fusion	8 906	8 906
Ecart de réévaluation	1 633	1 633
Réserves	21 460	19 294
Résultat de l'exercice	7 682	10 271
Total capitaux propres	42 830	43 253
Impôts différés passifs	2 037	1 595
Emprunts et dettes financières non courants	7 378	11 081
Emprunts liés aux droits d'utilisation non courants	3 651	4 392
Engagement envers le personnel	801	840
Provisions	464	853
Total des passifs non courants	14 331	18 761
Emprunts et dettes financières courants	3 729	3 541
Emprunts liés aux droits d'utilisation courants	1 289	1 420
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 823	51 562
Autres créditeurs et dettes diverses	19 972	5 581
Autres passifs financiers courants	11 610	2 912
Total des passifs courants	78 423	65 016
Total du passif et des capitaux propres	135 584	127 031

COMPTES IFRS - ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions de FCFA)	31-déc 2019	31-déc 2018
Chiffre d'affaires	284 871	369 519
Droits d'accises	129 517	83 294
Produits des ventes	414 388	452 813
Achats consommés	(353 634)	(404 583)
Charges externes	(36 703)	(17 684)
Charges de personnel	(6 035)	(5 157)
Impôts et taxes	(3 589)	(2 629)
Dotations aux amortissements et dépréciations	(8 744)	(9 309)
Dotations aux provisions nettes	2 755	479
Charges provisionnées nettes (hors créances commerciales)	(321)	432
Charges provisionnées nettes sur créances commerciales	(592)	(289)
Autres produits d'exploitation	2 902	1 197
Autres charges d'exploitation	(438)	(490)
Résultat opérationnel courant	9 988	14 779
Autres produits et charges opérationnels	650	(131)
Résultat opérationnel	10 638	14 648
Coût de l'endettement financier brut	(1 437)	(1 568)
Revenus des équivalents de trésorerie	335	313
Autres produits et charges financiers	102	12
Résultat financier	(999)	(1 243)
Résultat avant impôt	9 638	13 405
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	0
Charge d'impôt sur le résultat	(1 956)	(3 134)
Résultat net	7 682	10 271
Résultat net par action (de base et dilué)	122	163
<i>Eléments recyclables en résultat</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Eléments non recyclables en résultat</i>	<i>99</i>	<i>185</i>
(Pertes) / gains actuariels	132	247
Impôts différés sur les écarts actuariels	(33)	(62)
Autres éléments du résultat global nets d'impôts	99	185
Résultat global	7 781	10 456

8

Rapports des Commissaires aux Comptes



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Le 4 juin 2021

Exercice clos le 31 décembre 2020

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, sur :

- l'audit des états financiers annuels de la société Total Côte d'Ivoire, S.A. (TOTAL – CI) tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations.

I. Audit des états financiers annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société Total Côte d'Ivoire, S.A. (TOTAL – CI) comprenant le bilan au 31 décembre 2020, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie, ainsi que les notes annexes.

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA), conformément aux prescriptions du Règlement n°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement n°01/2017/CM/OHADA précité, ainsi qu'aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes, et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Point clé de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours. Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucun point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Responsabilités du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration du 23 avril 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la Covid-19.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe du présent rapport des Commissaires aux Comptes.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

II. Vérifications prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport des Commissaires aux Comptes sur ces états financiers annuels), des documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et du projet de résolutions.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 23 avril 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée à la Covid-19, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Les Commissaires aux Comptes
Uniconseil

Ernst & Young, S.A.

Tiémélé Yao-Djué
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Arielle-Inès Séri Bamba
Expert-Comptable Diplômée
Associée

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Le 4 juin 2021

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux actionnaires de Total Côte d'Ivoire, S.A. (TOTAL - CI)

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et conformément à l'article 440 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique (GIE), nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées, visées à l'article 438 de cette loi.

Ce rapport concerne les conventions directes ou indirectes conclues entre la société et l'un des administrateurs, actionnaires détenant au moins 10 % du capital social, directeur général ou directeur général adjoint ou entre la société et toute autre entreprise dont l'un des administrateurs, actionnaires détenant au moins 10 % du capital social, directeur général ou directeur général adjoint serait propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur, directeur ou tout autre mandataire social, à l'exclusion des conventions normales portant sur des opérations conclues à des conditions habituelles.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

En outre, nous indiquons les rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration ainsi que les remboursements de frais de voyage, déplacements et dépenses engagées dans l'intérêt de la société, concernés par l'article 432 de l'Acte Uniforme OHADA.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

1.1 Conventions préalablement autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article 440 alinéa 2 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été avisés de la conclusion des conventions suivantes, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

1.1.1 Avenant n°1 à la convention de compte courant d'associés conclue avec la joint-venture SAEPP signé le 18 novembre 2020 et autorisé au Conseil d'Administration (CA) du 13 octobre 2020

- Administrateur concerné : Total Côte d'Ivoire, représentée par Monsieur Fabien Voisin
- Objet : Avenant à la convention de compte courant d'associés signé le 18 novembre 2020 relatif à la modification des conditions de la restructuration et de rémunérations du compte courant d'associés de la SAEPP.
- Modalités et rémunération : Les nouvelles conditions de rémunérations sont les suivantes :
- paiement en février 2021 au plus tard par la SAEPP au profit de ses actionnaires des intérêts calculés pendant la période de différé ;
 - mise à charge des actionnaires de la SAEPP d'une obligation de paiement de tous frais et impôts qui ne seraient pas légalement ou obligatoirement à charge de SAEPP ; et
 - nouvelle période de remboursement des avances consenties à la SAEPP : 2021-2027.
- Aucune somme n'a été comptabilisée en charges par la société au titre de l'exercice 2020.

1.2 Conventions conclues non préalablement autorisées

En application des articles 441 et 447 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration, et ce, par omission.

1.2.1 Avenant numéro 2020.3 à la convention de services du 1er janvier 2017 entre Total Côte d'Ivoire et Total Marketing Services signé le 1er janvier 2020)

- Administrateur concerné : Total Outre-Mer, représentée par Monsieur Stanislas Mittelman
- Objet : Avenant signé le 1er janvier 2020 définissant les conditions et modalités suivant lesquelles Total Côte d'Ivoire bénéficiera au titre de l'année 2020, de l'assistance de Total Marketing Services pour la mise en place de projets relatifs aux systèmes d'information, de la maintenance et du support des solutions déployées et autres services IT.
- Modalités et rémunération : En contrepartie des prestations, Total Outre-Mer reçoit une rémunération annuelle fixe d'Euros 916.000, soit FCFA 600.856.612. Le montant comptabilisé en charges par la société au titre de l'exercice 2020 s'élève à FCFA 556.330.370.

1.2.2 Contrat d'assistance informatique conclu avec TOTAL Outre-Mer (Signé le 1er janvier 2020)

Administrateur concerné	: Total Outre-Mer, représentée par Monsieur Stanislas Mittelman
Objet	: Prestations de services fournies par Total Outre-Mer à Total Côte d'Ivoire relativement à la mise en place de projets relatifs aux systèmes d'information déployés par Total Outre-Mer. Ce contrat a été signé et est entré en vigueur à compter du 1er janvier 2020 pour une durée d'une (01) année.
Modalités et rémunération	: En contrepartie des prestations, Total Outre-Mer reçoit une rémunération annuelle d'Euros 362.000, soit FCFA 237.456.434. Aucune charge n'a été comptabilisée par la société au titre de l'exercice 2020.

2. Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

En application de l'article 440 alinéa 6 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 Contrat de recherche et développement avec la société Total Marketing et Services

Actionnaire et Administrateur concerné	: Total Outre-Mer, représentée par Monsieur Stanislas Mittelman
Objet	: Prestations de recherche et développement fournies par Total Marketing et Services à Total Côte d'Ivoire renouvelées par un contrat signé le 15 décembre 2016 pour une durée de cinq (05) ans avec effet au 1er janvier 2016.
Modalités et rémunération	: Les services sont facturés sur la base soit d'unités d'œuvre selon le volume consommé ou d'un montant unitaire par Service convenu entre les parties. Le montant comptabilisé en charges par la société au titre de l'exercice 2020 s'élève à FCFA 216 006 763.

2.2 Conventions avec Total Outre-Mer

Actionnaire et Administrateur concerné	: Total Outre-Mer, représentée par Monsieur Stanislas Mittelman
--	---

2.2.1 Lettre d'engagement pour la communication d'informations financières

- Objet** : Communication d'informations financières relatives aux opérations courantes ou spécifiques sans préjudice du droit d'information attribué par la loi et les statuts à tous les actionnaires. Expertise fournie par Total Outre-Mer à Total Côte d'Ivoire. Cette lettre a été signée le 19 octobre 2017 pour une durée de cinq ans à compter de sa date de signature.
- Modalités et rémunération** : Cet engagement n'est pas rémunéré. Aucune contrepartie financière n'a été prévue.

2.2.2 Contrat d'assistance technique

- Objet** : Assistance et conseils en matière environnementale et risques industriels fournis par Total Outre-Mer à Total Côte d'Ivoire.
- Modalités et rémunération** : La rémunération des prestations est prévue à l'article 5 du contrat. En contrepartie de ces prestations, Total Outre-Mer reçoit de Total Côte d'Ivoire, une rémunération semestrielle correspondant aux coûts supportés par Total Outre-Mer pour la réalisation de la prestation augmentées d'une marge de conformément à la méthode du « prix de revient majoré ».
- Le montant comptabilisé en charges par la société au titre de l'exercice 2020 s'élève à FCFA 4.547.750.

2.2.3 Contrat d'assistance générale

- Objet** : Prestations d'assistance générale fournies par Total Outre-Mer à Total Côte d'Ivoire. La convention, datée du 18 mai 2010, est renouvelable annuellement par tacite reconduction.
- Modalités et rémunération** : La rémunération des prestations d'assistance générale est prévue à l'article 4 dudit contrat. Le prix de marché des Services Indirects rendus par Total Outre-Mer dans le cadre de cette convention au profit de Total Côte d'Ivoire correspond à une quote-part de l'ensemble des coûts réels supportés par Total Outre-Mer pour la réalisation de ces services indirects augmentée d'une marge calculée sur une partie des coûts conformément à la méthode du prix de revient majoré, habituellement utilisée pour ce type de prestations.
- Le montant comptabilisé en charges par la société au titre de l'exercice 2020 s'élève à FCFA 2.193.870.637.

2.2.4 Contrat de prestation de services

Objet : Prestations de services fournies par Total Côte d'Ivoire à Total Outre-Mer. Contrat signé le 1er avril 2018 portant sur le développement des ventes de lubrifiants et la conduite de projets transverses dont notamment l'étude et la saisie d'opportunités de développements commerciaux à la valeur ajoutée générant des synergies ou des complémentarités avec les autres activités.

Modalités et rémunération : La rémunération des prestations est prévue à l'article 4 dudit contrat. La rémunération trimestrielle correspond aux coûts supportés par Total Côte d'Ivoire augmentée d'une marge de 5% des coûts externes.

Le montant comptabilisé en produits par la société au titre de l'exercice 2020 s'élève à FCFA 46.195.434.

2.2.5 Contrat de prestation de services

Objet : Prestations d'assistance générale fournies par Total Côte d'Ivoire à Total Outre-Mer en date du 1er mai 2018. La prestation consiste à assurer la performance technique et commerciale du projet « Guichet Unique ».

Modalités et rémunération : La rémunération des prestations est prévue à l'article 4 dudit contrat. La rémunération trimestrielle correspond aux coûts supportés par Total Côte d'Ivoire augmentée d'une marge de 5% des coûts externes.

Le montant comptabilisé en produits par la société au titre de l'exercice 2020 s'élève à FCFA 40.417.956.

2.2.6 Contrat cadre et contrat d'exécution d'une assistance informatique

Objet : Les parties ont conclu en date du 1er janvier 2013 un contrat cadre d'assistance informatique qui a pour objet de fixer les modalités et les conditions dans lesquelles des services informatiques seront rendus par Total Outre-Mer à Total Côte d'Ivoire. Ce contrat est entré en vigueur le 1er janvier 2019.

Conformément à l'article 2 du contrat, les parties ont convenu de conclure des contrats d'exécution annuels qui identifient l'ensemble des services prévus pour chaque année d'exécution du contrat.

Modalités et rémunération : En contrepartie des prestations, le prestataire reçoit une rémunération globale établie sur la base des coûts réels de l'année en fonction des services rendus.

Le montant comptabilisé en charges par la société au titre de l'exercice 2020 s'élève à FCFA 47.485.090.

2.2.7 Contrat de services ayant pour objet l'accomplissement d'opérations comptables au profit de TOTAL Côte d'Ivoire

Objet : La première période de ce contrat de services est de trois (3) mois commençant à courir le 1er octobre 2019 pour se terminer le 31 décembre 2019. Au terme de cette période, le contrat se renouvellera pour des périodes successives de deux (2) ans.

Modalités et rémunération : La rémunération de Total Global Services Bucarest, prévue par l'article 8 du contrat, est basée sur le « catalogue de services » y annexé.

Le montant comptabilisé en charges par la société au titre de l'exercice 2020 s'élève 411.534.722.

2.3 Contrat de services avec Total Global Human Resources Services

Actionnaire et Administrateur concerné : Total Outre-Mer, représentée par Monsieur Stanislas Mittelman

Objet : Prestations de services OSP (Offre de services Partagés) et de services OSS (Offre de services spécifiques) fournies par Total Human Resources Services à Total Côte d'Ivoire en date du 6 décembre 2017.

Les prestations OSP concernent principalement :

- l'établissement des bulletins de paie, Socle Social Commun ;
- l'apport d'un support administratif aux salariés ;
- la gestion des retraites ;
- le recrutement et l'administration des contrats de professionnalisation en alternance et apprentis ;
- l'assistance sociale et accompagnements individualisés sur les problématiques privées et/ou professionnelles liés à la santé/ handicap, à la mobilité, à la famille, au logement, etc.

Les prestations OSS concernent principalement :

- les missions pour le compte des filiales ;
- la mise en place d'un projet SHAPE ;
- la gestion des frais de déploiement ;
- le recrutement pour le compte des filiales ;
- professionnalisation en alternance et apprentis ;
- l'accueil et la gestion des expatriés en France.

Cette convention est valable pour une durée de cinq ans à compter de sa date de signature et renouvelable par tacite reconduction sur une durée de deux ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Modalités et rémunération : La rémunération des prestations est prévue à l'article 10.
Les services OSP sont facturés sur la base, soit d'unités d'œuvre selon le volume consommé, soit d'un montant unitaire par service convenu entre les parties. Les services OSS sont facturés sur la base d'unités d'œuvre uniquement.

Aucune charge n'a été comptabilisée par la société au titre de l'exercice 2020.

2.4 Contrat de services avec Total Global Procurement

Actionnaire et Administrateur concerné : Total Outre-Mer, représentée par Monsieur Stanislas Mittelman

Objet : Prestations de services OSP (Offre de Services Partagés) et de services OSS (Offre de Services Spécifiques) fournies par Total Global Procurement à Total Côte d'Ivoire. La convention a été conclue le 6 décembre 2017, valable pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2017 renouvelable par tacite reconduction sur une durée de deux ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Les prestations OSP concernent principalement :

- l'assistance aux filiales dans le but de faire progresser le professionnalisme, l'efficacité et la performance de la fonction Achat ;
- la mise à disposition des filiales d'un support à la fonction Achat dans les 4 domaines (animation formation compétence/ données de bases et stock management/ outils et process Achat/ qualification Fournisseurs et Achats Durables).

Les prestations OSS couvrent les mêmes domaines d'expertise que les services partagés (OSP).

Modalités et rémunération : La rémunération des prestations est prévue à l'article 10.
Les services OSP sont facturés sur la base soit d'unités d'œuvre selon le volume consommé ou d'un montant unitaire par Service convenu entre les parties.
Les services OSS sont facturés sur la base d'unités d'œuvre.
Le montant comptabilisé en charges par la société au titre de l'exercice 2020 s'élève à FCFA 138.376.109.

2.5 Contrat de services avec Total Learning Solution

Actionnaire et Administrateur concerné : Total Outre-Mer, représentée par Monsieur Stanislas Mittelman

Objet : Prestations de services OSP (Offre de services Partagées) et de services OSS (Offre de services spécifiques) fournies par Total Learning Solution à Total Côte d'Ivoire. La convention a été conclue le 6 décembre 2017, valable pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2017 renouvelable par tacite reconduction sur une durée de deux ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Les prestations OSP concernent principalement :

- la mise à disposition d'un Learning Management System (LMS), donnant accès à la plateforme de formation à distance « Click & Learn » ;
- la gestion et l'optimisation du catalogue de formation du groupe.

Les prestations OSS concernent principalement :

- la gestion administrative de la formation ;
- la réalisation d'ingénierie pédagogique (conception pédagogique de nouveaux modules de formations) ;
- le pilotage et le déploiement de campagnes de formations spécifiques.

Modalités et rémunération : La rémunération des prestations est prévue à l'article 10 dudit contrat.
Les services OSP sont facturés sur la base soit d'unités d'œuvre selon le volume consommé soit d'un montant unitaire par Service convenu entre les parties.
Les services spécifiques sont facturés sur la base d'unités d'œuvre.
Le montant comptabilisé en charges par la société au titre de l'exercice 2020 s'élève à FCFA 19.755.068.

2.6 Contrat d'assistance technique avec la joint-venture SAEPP

Actionnaire et Administrateur concerné	: Total Côte d'Ivoire, représentée par Monsieur Fabien Voisin
Objet	: Assistance et conseils en matière environnementale et risques industriels fournis par Total Côte d'Ivoire à la joint-venture SAEPP (Société Africaine d'Entreposage de Produits Pétroliers).
Modalités et rémunération	: La rémunération des prestations est prévue à l'article 5 du contrat. En contrepartie de ces prestations, Total Côte d'Ivoire reçoit de la SAEPP, une rémunération semestrielle correspondant aux coûts supportés par Total Côte d'Ivoire pour la réalisation de la prestation augmentées d'une marge de conformément à la méthode du « prix de revient majoré ». Aucune somme n'a été comptabilisée en produits par la société au titre de l'exercice 2020.

2.7 Avenant à la convention de services du 1er Janvier 2017 entre Total Côte d'Ivoire et Total Marketing Services

Actionnaire et Administrateur concerné	: Total Outre-Mer, représentée par Monsieur Stanislas Mittelman
Objet	: Contrat relatif à la mise en place de projets relatifs aux systèmes d'information ainsi que de la maintenance et le support des solutions déployées par Total Marketing Services et autres services IT pour une durée de cinq (05) ans. Ledit avenant, signé le 21 mai 2019, porte sur la reconduction de la convention de services au titre de l'exercice 2019 et la révision des conditions tarifaires.
Modalités et rémunération	: Le montant comptabilisé en charges par la société au titre de l'exercice 2020 s'élève à FCFA 41.705.748.

2.8 Conventions avec la joint-venture Société Africaine de Restauration (SARES)

Actionnaire et Administrateur concerné	: Total Outre-Mer, représentée par Monsieur Fabien Voisin
--	---

2.8.1 Convention d'avance en compte courant d'associé

Objet : Convention d'avance en compte courant signée le 28 février 2019 ayant pour objet de consentir à la société SARES, une avance en compte courant d'associé pour un montant de FCFA 86.603.678.

Modalités et rémunération : Total Côte d'Ivoire perçoit une rémunération de 5% par an. Le remboursement de l'avance interviendra quand les capitaux propres de la SARES atteindront un montant égal à la moitié de son capital social et dans un délai maximum de cinq (05) ans.

Aucune charge d'intérêt n'a été comptabilisée par la société au titre de l'exercice 2020.

2.8.2 Convention de compte courant d'associé avec la joint-venture Société Africaine de Restauration (SARES)

Actionnaire et Administrateur concerné : Total Côte d'Ivoire, représentée par Monsieur Fabien Voisin

Objet : Convention d'avance en compte courant signée le 23 août 2019 ayant pour objet de consentir à cette société une avance en compte courant d'associé pour un montant de FCFA 62.607.400.

Modalités et rémunération : L'avance en compte courant sera productive d'intérêt annuel à hauteur de 5%. Le remboursement de l'avance interviendra quand les capitaux propres de la SARES atteindront un montant égal à la moitié de son capital social et dans un délai maximum de cinq (05) ans.

Aucune charge d'intérêt n'a été comptabilisée par la société au titre de l'exercice 2020.

2.9 Contrat d'assistance technique avec Total Outre-Mer pour l'assistance à la joint-venture Société de Stockage de Produits Pétroliers (SPCI)

Actionnaire et Administrateur concerné : Total Côte d'Ivoire, représentée par Monsieur Stanislas Mittelman

Objet : Cette convention a pour but de bénéficier de l'expertise dans le stockage et la distribution de produits pétroliers de Total Outre-Mer dans le cadre de l'assistance technique que Total Côte d'Ivoire apportera à la SPCI. Elle a été signée le 12 avril 2019 pour une durée de trois (03) ans.

Modalités et rémunération : En contrepartie des prestations, Total Outre-Mer facturera trimestriellement les coûts supportés augmentés d'une marge conforme à la méthode du prix de revient majoré.

Le montant comptabilisé en charges par la société au titre de l'exercice 2020 s'élève à FCFA 14.550.110.

2.10 Convention de prêt de personnel à but non lucratif relativement au poste de Directeur d'Exploitation de la Société de Stockage de Produits Pétroliers (SPCI)

Actionnaire et Administrateur concerné : Total Côte d'Ivoire, représentée par Monsieur Fabien Voisin

Objet : La convention a pour objet de définir les termes, conditions et modalités dans lesquelles, dans le cadre d'un prêt de main d'œuvre à but non lucratif, Total Côte d'Ivoire met à disposition de la société SPCI, un collaborateur au poste de Directeur d'exploitation. La convention a été signée le 12 avril 2019 pour une durée de trois (03) ans.

Modalités et rémunération : L'ensemble des coûts liés à la mise à disposition c'est-à-dire les salaires et assimilés, congés payés, primes annexes, charges sociales (santé et retraites) liées au contrat de travail du salarié pendant toute la durée de la mise à disposition seront les seuls éléments refacturés mensuellement au coût de revient par la société prêteuse à la société SPCI.

Le montant comptabilisé en charges par la société au titre de l'exercice 2020 s'élève à FCFA 57.817.312.

2.11 Contrat d'assistance avec la joint-venture CI-GNL (Signé le 10 octobre 2019 et autorisé au CA du 23 octobre 2019)

Actionnaire et Administrateur concerné : Total Côte d'Ivoire, représentée par Monsieur Fabien Voisin

Objet : Contrat d'une durée de deux (02) ans, signé le 10 octobre 2019, ayant pour objet la fourniture d'une assistance par TOTAL CI à CI-GNL de façon courante et/ou ponctuelle. Dans le cadre de ce contrat TOTAL CI fournira diverses prestations comptables et administratives au profit de CI-GNL.

3. Rémunérations exceptionnelles visées par l'article 432 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE

Nous vous informons que nous n'avons eu connaissance d'aucune rémunération versée aux administrateurs de Total Côte d'Ivoire, S.A. et susceptible d'entrer dans le cadre des dispositions visées à l'article 432 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Les Commissaires aux Comptes

Uniconseil

Ernst & Young, S.A.

Tiémélé Yao-Djué
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Arielle-Inès Séri Bamba
Expert-Comptable Diplômée
Associée

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS IFRS

Le 4 juin 2021

Exercice clos le 31 décembre 2020

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, sur :

- l'audit des états financiers annuels établis selon les normes internationales d'information financière (Normes IFRS) de la société Total Côte d'Ivoire, S.A. (TOTAL – CI) tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations.

I. Audit des états financiers annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels établis selon les normes internationales d'information financière (Normes IFRS) de la société Total Côte d'Ivoire S.A. (TOTAL – CI), comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2020, l'état du résultat global, le tableau de flux de trésorerie, l'état des variations des capitaux propres, ainsi que les notes annexes.

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux normes internationales d'information financière (Normes IFRS) (normes IFRS) adoptées par l'IASB (International Accounting Standard Board) tel qu'exigé par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA), conformément aux prescriptions du Règlement n°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement n°01/2017/CM/OHADA précité, ainsi qu'aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes, et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours. Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucun point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Responsabilités du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration du 23 avril 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la Covid-19.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux Normes internationales d'information financière (Normes IFRS) adoptées par l'IASB tel qu'exigé par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe du présent rapport des Commissaires aux Comptes.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

II. Vérifications prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport des Commissaires aux Comptes sur ces états financiers annuels), des documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et du projet de résolutions.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 23 avril 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée à la Covid-19, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Les Commissaires aux Comptes
Uniconseil

Ernst & Young, S.A.

Tiémélé Yao-Djué
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Arielle-Inès Séri Bamba
Expert-Comptable Diplômée
Associée



RÈGLES D'OR

Je m'engage à les respecter, pour moi, pour toi, pour tous



12 Règles d'or exprimées en obligations et interdictions

1. Situations à risques - 2. Circulation - 3. Gestes, postures, outillages - 4. Équipements de protection
5. Permis de travail - 6. Opérations de levage - 7. Systèmes alimentés en énergie - 8. Espaces confinés
9. Travaux de fouille - 10. Travaux en hauteur - 11. Gestion du changement - 12. Opérations simultanées ou coactivités



9 Mandats des Administrateurs



Carte Carburant

RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide de ratifier la cooptation à titre provisoire de Madame May HELOU intervenue lors de la réunion dudit Conseil d'Administration en date du 15 Décembre 2020, en remplacement de Madame Anne Dooh-Priso, Administrateur démissionnaire, pour la durée restante du mandat de celle-ci, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

Le mandat d'administrateur de la société SUNU ASSURANCES VIE COTE D'IVOIRE arrivant à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale de renouveler ledit mandat pour une durée de trois (3) ans, conformément à l'article 16.2 des Statuts, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se réunira en 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

10

Projet de texte des résolutions
soumises au vote de l'Assemblée
Générale Ordinaire et Extraordinaire



**Le sourire
est inclus
avec chaque
plein**

Une question sur
nos produits et services ?
Laissez nos équipes
vous guider !

 **TOTAL**
Committed to Better Energy

TEXTES DES RÉSOLUTIONS

Les résolutions suivantes sont soumises aux votes des actionnaires :

I. De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture :

- du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2020;
- du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2020 établis selon le référentiel SYSCOHADA ;

Approuve lesdits états financiers de synthèse tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice net de 7.647.540.541 FCFA.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de synthèse annuels et consolidés de la Société, établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 selon les normes IFRS, approuve lesdits états financiers de synthèse tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice net de 7.682.000.000 FCFA.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles 438 à 448 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE et approuve l'ensemble des conventions qui y ont été citées.

Quatrième Résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et décharge aux Commissaires aux Comptes.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2020 établis selon le référentiel SYSCOHADA, constate l'existence d'un résultat bénéficiaire d'un montant net de **7.647.540.541 FCFA**.

Compte tenu du report à nouveau disponible de 13.422.829.034 FCFA, le bénéfice distribuable à affecter s'élève à **21.070.369.575 FCFA**.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration décide d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2020, comme suit :

- **7.647.315.936 FCFA** au titre des dividendes,
- **13.423.053.639 FCFA** en report à nouveau.

Le dividende versé pour chacune des 62 961 600 actions est ainsi de 121,46 FCFA brut, soit 109,314 FCFA net après prélèvement de l'IRVM.

L'Assemblée Générale décide que les dividendes seront payés au plus tard le 30 septembre 2021.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'allouer aux Administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, une indemnité de fonction d'un montant global brut de 20.000.000 de FCFA et laisse le soin au Conseil d'Administration d'en assurer la libre répartition.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide de ratifier la cooptation à titre provisoire de Madame May HELOU intervenue lors de la réunion dudit Conseil d'Administration en date du 15 Décembre 2020, en remplacement de Madame Anne Dooh-Priso, Administrateur démissionnaire, pour la durée restante du mandat de celle-ci, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale constatant que le mandat d'administrateur de la société SUNU ASSURANCE VIE COTE D'IVOIRE arrive ce jour à expiration décide de renouveler ledit mandat pour une durée de Trois (03) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

II. De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'opportunité et les motivations du changement de la dénomination sociale de la Société, décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale à compter de ce jour « **TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire** ».

Dixième Résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 3 des Statuts de la Société comme suit:

« La dénomination de la société est "**TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire**".

Dans tous actes et documents émanant de la société, la dénomination sociale doit toujours être suivie des mots « société anonyme avec conseil d'administration » (ou des initiales « SA avec CA ») ainsi que de l'énonciation du montant du capital social, de l'adresse du siège social et de la mention de l'immatriculation au Registre de commerce et du crédit mobilier.»

Onzième Résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs :

- À Monsieur Samba SEYE, Président du Conseil d'Administration de la Société, avec faculté de délégation, à l'effet de procéder à la modification des Statuts de la Société, à leurs signature et dépôt au rang des minutes d'un notaire et plus généralement d'accomplir toutes les formalités subséquentes ;
- Au porteur de l'original ou d'une copie du Procès-verbal de la présente réunion, à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales et leurs suites.

11 Pouvoir

TOTAL CÔTE D'IVOIRE

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 3 148 080 000 FCFA
Immeuble Rive Gauche Zone 3, 100 Rue des Brasseurs
01 BP 336 ABIDJAN 01
CI-ABJ-1976-B-17247

POUVOIR

Je soussigné(e) ⁽¹⁾,

NOM :

PRÉNOMS :

ADRESSE COMPLÈTE :

Propriétaire de actions de la société TOTAL CÔTE D'IVOIRE, agissant en qualité d'actionnaire de ladite société, donne par la présente pouvoir à :

M / Mme :

Ou à défaut à

Monsieur / Madame :

À l'effet de :

- Assister en mon nom et pour mon compte à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire convoquée pour le **21 juin 2021**, ainsi qu'à toutes autres assemblées qui seraient successivement réunies à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour, en cas de remise pour défaut de quorum ou pour toute autre cause,
- Signer les feuilles de présence et toutes autres pièces, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes, accepter toutes fonctions qui pourraient m'être confiées et généralement faire le nécessaire.

Fait à, le...../...../.....

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »

Afin de permettre à l'Assemblée de délibérer valablement, vous voudrez bien en cas d'impossibilité de participer à l'Assemblée, retourner le présent pouvoir à la Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) où sont détenues vos actions.

⁽¹⁾ Si le titulaire des actions est une personne morale, indiquer, la forme juridique, le capital et éventuellement le numéro d'immatriculation de celle-ci au registre de commerce et du crédit mobilier.

INFORMATIONS PERSONNELLES

total.ci



Total est un groupe multi-énergies, qui produit et commercialise des carburants, du gaz naturel et de l'électricité bas carbone.

Nos 100 000 collaborateurs s'engagent pour une énergie meilleure, plus sûre, plus abordable, plus propre et accessible au plus grand nombre. Présent dans plus de 130 pays, notre ambition est de devenir la major de l'énergie responsable.



Service Communication
Total Côte d'Ivoire S.A
Immeuble Rive Gauche 100, rue des brasseurs zone 3
01 BP 336 Abidjan 01
Tél. : (225) 27 21 22 23 24 / (225) 27 21 22 23 23
Capital social : 3 148 080 000 FCFA
CI-ABJ-1976-B-17247